

**DECISION**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
DANS LE DOMAINE ADMINISTRATIF**

Le Président,

**Vu** Le Code de l'éducation, notamment les articles L712-2 et L712-3

**Vu** Le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

**Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012

**DECIDE**

Article 1

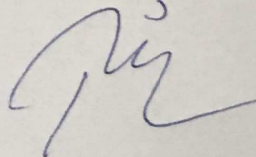
Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc BLIN LACROIX, Vice-Président à la Politique Immobilière, à l'effet de signer dès avant la production de l'agrément de la Préfecture de Région requis dans le cadre de ce projet, l'acte d'achat des lots volumes numéros 2 (2<sup>ème</sup> étage) et 4 (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> étage) du bâtiment situé 91, avenue de la Libération à Nancy au prix de 2.500.000,00 euros.

Article 2

Le Directeur Général des Services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à *Nancy*

Le *30 décembre 2016*

*Pierre Rutzenhardt*  


Affiché à la Présidence le et transmis au recteur Chancelier des Universités le *31/1/2017*